

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

PRESENTS : MM. PHILIPPE Michel - PINEL Joël - THOMAS Angélique - AUTIN Michel - PORTIER Brigitte - LE GENTIL Monique - LAUNAY Loïc - LESPERS Gaylord - LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - TRAVERS Didier - HERVE Ludivine - LE CAM Gérard – VETIL Christophe

ABSENTE : SALAUN Silvana ayant donné pouvoir à LE CAM Gérard.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021 :

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2021. M. Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler.

Aucune observation n'étant émise, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – DEMANDES COMPLEMENTAIRES :

Monsieur PINEL, Adjoint aux finances, rappelle que les subventions aux associations ont été votées le 26 mars 2021, mais du fait de l'épidémie COVID, toutes les associations n'avaient pas sollicité d'aides, ne sachant pas comment les activités allaient se réorganiser. Une somme « subvention non attribuée » était inscrite au budget.

M. PINEL indique que l'association Trinité Sports Détente a repris tous ses cours de gymnastique et de danse et fait part de la demande de subvention. Pour rappel, en 2020, il lui avait été accordé 1200 €.

M. PINEL fait également part d'une autre demande, celle de l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire, association regroupant l'UGSEL et l'USEP, qui procure des kits de matériels sportifs aux écoles du Département. Une participation à hauteur de 0,15 € par habitant est sollicitée. M. PINEL rappelle qu'une subvention avait été allouée en 2020 à l'EMSS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Association TRINITE SPORTS DETENTE	1 200 €
Association ENTENTE MORBIHANNAISE DU SPORT SCOLAIRE	105 €

RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS :

Le Maire rappelle que le recensement de la population sur le territoire communal, prévu en 2021, est reporté en 2022, du 20 janvier au 19 février, et qu'il y a lieu de recruter deux agents recenseurs. Il fait savoir que les agents recenseurs peuvent être recrutés comme agents non titulaires de droit public ou agents vacataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de créer deux emplois d'agents recenseurs du 6 janvier au 21 février 2022
- Autorise le maire à recruter les deux agents de recensement

PRESENTATION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ARTISTE SILLOUSOUNE :

Mme THOMAS, Adjointe, rappelle que l'an passé, la commune s'était engagée à accueillir l'artiste SILLOUSOUNE (Alain SOTY), dessinateur, illustrateur, auteur, musicien, mais du fait de l'épidémie COVID, le projet ne s'est pas réalisé.

SILLOUSOUNE relance son projet pour 2022 et souhaite un local communal, celui de l'ancienne école publique, du 7 janvier au 5 mars, pour y habiter, y travailler et exposer ses travaux. Il sollicite les locaux à titre gratuit et propose en contrepartie, d'organiser des projets artistiques avec les deux écoles communales.

Mme THOMAS fait savoir qu'elle a interrogé les services de Ploërmel Communauté, pour l'aide qui pourrait être apportée à la commune de La Trinité-Porhoët. Elle a sollicité le service culturel ainsi que la commission chargée du Projet Educatif Local qui offre aux enfants des activités à l'école, encadrées par des professionnels : Sillousoune doit présenter son projet.

Après discussion, le conseil municipal préférerait lui demander un loyer et lui rémunérer ses animations, plutôt que de lui laisser la gratuité des lieux.

AMENAGEMENT RUE PIFOSSET ET RUE MME DE SEVIGNE - CONTROLE DES RESEAUX EAUX PLUVIALES – PRESENTATION ET ADOPTION DU DEVIS :

Le Maire rappelle le projet d'aménagement des rues Pifosset et Mme De Sévigné, et indique qu'il faut tout d'abord vérifier les réseaux. Concernant l'assainissement, Ploërmel Communauté en a la compétence : une rencontre a eu lieu en Mairie avec M. DILSCHER de Ploërmel Communauté pour faire le point sur les réseaux assainissement, leurs contrôles, les travaux à envisager.

Concernant les eaux pluviales, réseau qui est à la charge de la commune, M. PHILIPPE présente le devis de la société HYDROSERVICES DE L'OUEST de THEIX-NOYALO, s'élevant à 4865,00 € HT pour des travaux d'hydrocurage et d'inspection télévisuelle. Il indique que M. BOUREAU, représentant de cette entreprise lui a précisé que le montant indiqué était une estimation maximum. Le coût peut diminuer en fonction de l'état des réseaux et la commune peut se charger de l'évacuation des sables de curage. Le conseil municipal valide le devis présenté.

AMENAGEMENT DES RUES MME DE SEVIGNE - RUE RENE SOHIER – INVESTISSEMENT EN MATIERE DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DISPOSITIF PST 2021 ET DISPOSITIF SUBVENTION FORFAITAIRE EXCEPTIONNELLE :

Le maire fait part du courrier de Monsieur LAPPARTIENT, Président du Conseil Départemental, concernant l'adoption de plusieurs dispositifs d'aides aux communes, et tout particulièrement aux communes de moins de 10 000 habitants.

Un nouveau dispositif permet d'obtenir une aide forfaitaire de 50 000 € dans la limite du plafond légal de 80 % d'aide publique, pour des investissements en matière de voirie, d'aménagement et de mobilier urbain. Le maire rappelle également le dispositif PST, qui permet une subvention à hauteur de 25 % pour la commune de La Trinité-Porhoët.

Le conseil municipal :

- Valide l'estimation des travaux d'aménagement des rues Mme De Sévigné et Rue René Sohier établie par les cabinets SITADIN/SERVICAD et s'élevant à 430 972,50 € ht, comprenant les travaux d'aménagement, les travaux sur le réseau Eaux pluviales, et les honoraires de maîtrise d'oeuvre
- Sollicite pour ces travaux, une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de 2021, de 50 000 € dans le cadre de l'aide forfaitaire accordée au titre du dispositif voirie, aménagement et mobiliers urbains
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'année 2021, au taux de 25%, dans le cadre du Programme PST s'élevant à 107 743 €

BRETAGNE SUD HABITAT - LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS – SITUATION DE LA RESIDENCE DU POINT DU JOUR - RESULTAT DU COMITE D'ENGAGEMENT – CREATION DE LOGEMENTS :

M. Le Maire fait savoir que la Résidence du Point du Jour dispose de 30 pavillons. A ce jour, 23 sont vendus et le projet de Bretagne Sud Habitat est de vendre les 7 restants.

Il rappelle qu'à plusieurs reprises la commune a sollicité BSH pour la construction de nouveaux logements locatifs et que jusqu'à présent, nous n'avons pas de réponses favorables. Il fait part de sa récente conversation avec Mme LE TRIONNAIRE, Directrice de Territoire de BSH, qui nous fait savoir que le comité d'engagement a émis un avis favorable pour la construction de 6 à 8 logements sociaux locatifs sur la commune de La Trinité-Porhoët. Pour cela, la commune doit céder un terrain et le viabiliser.

Le conseil municipal propose le terrain communal sis Rue du Clos Pivert, à l'arrière de l'ancienne école publique cadastré ZA 280 d'une contenance de 2 475 m². En effet, cette parcelle est proche du centre et facile à viabiliser.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – RENOUELEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT DU PROGICIEL ORPHEE :

Le Maire indique que le contrat de maintenance et d'hébergement du progiciel Orphée, utilisé pour le fonctionnement de la Bibliothèque municipale, arrive à échéance le 31 décembre 2021. Il donne lecture du projet de renouvellement proposé par la société C3rb informatique à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après lecture des différents articles, notamment ceux précisant les prestations d'hébergement et de maintenance, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de la société C3rb informatique pour une redevance annuelle de 229,89 € ht pour la maintenance et 217,79 € ht pour l'hébergement

Le Maire,

PHILIPPE Michel